

Parcs nationaux

## Aujourd'hui:

- → Mes droits et obligations sont définis par des textes nationaux, au sein d'instances représentatives dans lesquelles mes représentants élus échappent à toute pression hiérarchique
  - → Les textes nationaux sont déclinés dans mon service de manière adaptée sans pouvoir dégrader mes droits.
    - → Quel que soit le sujet (carrière, mobilité, réorganisation, conditions de travail, action sociale), je suis défendu-e au sein d'instances représentatives disposant chacune de leurs prérogatives et moyens (CAP, Comité Technique, CHSCT,

CLAS...)

## Demain si on laisse faire:

- → La fin des CAP mobilité et promotion dès 2020
- → La suppression des CHSCT dès 2022, remplacés au mieux par un ersatz de sous-
- → Le renvoi au niveau local de pans entiers de « négociation » sur des sujets traités jusque là au niveau national
  - → En résumé, la diminution drastique du nombre de représentants du personnel, la suppression des garanties nationales renvoyées au rapport de force local (par définition déséquilibré)

<u>Destination</u> «Chacun pour soi et tous perdants» ?

bal.

« Transformation » de la Fonction Publique
Dès le 19 mars
On dit NON !!!